Zeitschrift: Revue suisse de photographie

Herausgeber: Société des photographes suisses

Band: 14 (1902)

Rubrik: Écho des sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



ECHO DES SOCIÉTÉS

Société des Photographes suisses.

Assemblée générale à Neuchâtel les 6 et 7 mai 1902, à l'hôtel du Soleil.

L'ordre du jour porte les matières suivantes :

- 1. Rapport annuel en allemand et en français.
- 2. Procès-verbal de la dernière assemblée générale, idem.
- 3. Rapport financier et rapport des vérificateurs.
- 4. Renouvellement du bureau.
- 5. Admission de membres nouveaux.
- 6. Projet d'exposition dans le palais fédéral, durant la discussion aux Chambres fédérales sur la protection et les droits d'auteur en matière de photographie.
- 7. Conférence de M. Fr. Müller, photographe de la Cour, à Munich, sur "La platinotypie et le procédé au platine-sépia ".
 - 8. Revision des statuts.
 - 9. Règlement concernant les examens d'apprentis photographes.
- 10. Conférence de M. le D^r Reiss, à Lausanne, sur "L'influence du bichlorure de mercure sur les plaques photographiques non fixées ".
- 11. Rapport sur l'école préparatoire pour apprentis photographes à Zurich.
- 12. Choix du prochain lieu de réunion pour l'assemblée générale en 1903.
 - 13. Divers,
- 1. M. Pricam de Genève, président, déclare la séance ouverte, il salue notre hôte, M. Müller, de Munich, et les membres nombreux qui ont répondu à notre appel, puis il présente le rapport annuel, qui est immédiatement traduit en allemand par le secrétaire, M. Linck.

Rapport du Comité sur l'exercice 1901-1902 présenté à l'assemblée générale à Neuchâtel le 6 mai 1902.

Messieurs et chers collègues,

Je viens, au nom du comité, vous présenter, suivant l'usage, le rapport sur la marche de notre Société pendant l'année qui s'est écoulée depuis notre assemblée de Bâle. Mais, avant de vous donner lecture de ce document, vous me permettrez de constater la vive douleur que nous avons éprouvée en apprenant le décès d'un de nos membres fondateurs, notre ancien président, M. O. Gysi, décédé à Aarau il y a peu de jours, après une douloureuse maladie courageusement supportée. M. Gysi ne comptait que des amis parmi nous, et nous tenons à adresser encore aujourd'hui à sa famille affligée nos plus sincères condoléances. Je vous invite, Messieurs, à vous lever de vos sièges pour honorer la mémoire du défunt.

Chers collègues,

Si les années se suivent, elles ne se ressemblent pas toujours, et aux périodes de grande activité succèdent généralement d'autres périodes de calme et de recueillement.

C'est dans ces dernières que pourra se classer l'année 1901.

Dans son rapport précédent, votre comité pouvait porter à votre connaissance le résultat des grandes expositions qui avaient offert à un certain nombre de nos membres l'occasion de faire valoir leur talent et admirer leurs œuvres à Paris, Francfort et Stuttgart. Le nom de ces trois villes restera longtemps vivant dans la mémoire des photographes, comme rappelant de grands efforts et de réels progrès dans la

pratique de notre art.

Sous ce rapport, l'année 1901 ne peut se comparer avec sa devancière. Cela se comprend facilement, car il serait difficile de demander à nos artistes de s'imposer chaque année les travaux et les dépenses matérielles que leur occasionne leur participation à ces grandes luttes internationales. Il taut souvent plusieurs années pour réveiller le zèle des exposants, dont les uns se reposent sur les lauriers conquis, tandis que les autres méditent avec un peu d'amertume sur leurs déceptions passées. Une preuve de cet état d'âme peut se trouver dans le fait que l'Exposition de photographie artistique qui s'ouvre en ce moment à Turin, et qui promet d'être fort intéressante, n'a rencontré dans notre pays, malgré les invitations répétées de ses organisateurs, qu'une participation presque nulle.

Votre comité est cependant convaincu qu'une exposition organisée dans notre pays serait fort bien accueillie, soit de nos compatriotes, soit de nos voisins. Le succès de l'Exposition de Genève en 1893 est encore présent à la mémoire de tous. Malheureusement, il n'a pas été possible jusqu'à re jour de trouver dans une de nos principales villes

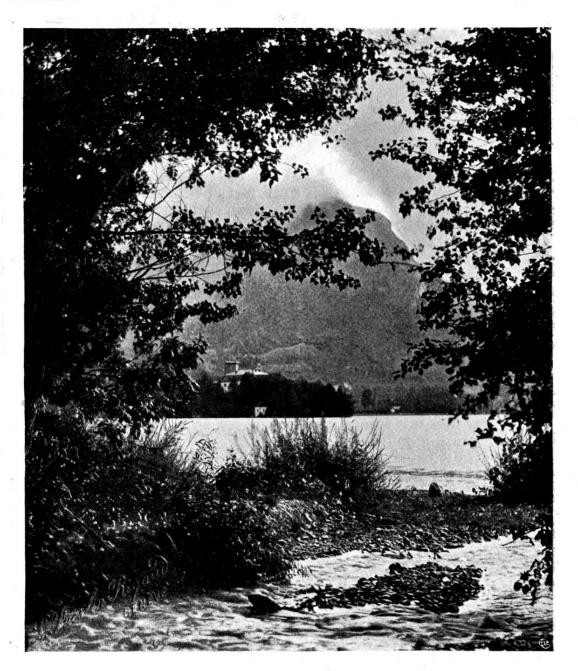
suisses un local favorable.

Nous espérons cependant que nous finirons par aboutir et qu'alors nous pourrons faire appel à tous nos amis du pays et de l'étranger. La grave question qui reste à l'ordre du jour et qui figure dans chacnn de nos rapports annuels est celle de la protection des œuvres photographiques.

Vous vous souvenez, chers collègues, que l'assemblée générale de Bâle avait décidé que notre Société se ferait représenter au Congrès de l'Association littéraire et artistique qui devait se réunir au mois

d'août à Vevey.

Conformément à cette décision, votre président a pris part aux délibérations de cette réunion, et il a pu voir avec la plus grande satisfaction qu'un vœu a été exprimé à la presque unanimité des représentants des divers pays, vœu tendant à ce que lors du renouvellement de la Convention internationale de 1886, la photographie soit placée sur le même pied que toutes les œuvres artistiques et intellectuelles et ait droit à la même protection. Le Congrès qui doit avoir lieu à Naples cette année confirmera ce vœu, lequel sera certainement pris en considération par la future conférence diplomatique chargée de procéder à la revision du traité de 1886. Il faut espérer également que l'Autriche-Hongrie, qui ne fait pas encore partie de l'Union internationale, profitera de l'occasion pour y adhérer.



Phot. Minner (maison Fueslin-Rigaud) Genève.

En ce qui concerne la protection dans notre propre pays et la revision de la loi de 1883, votre comité n'a pas perdu de vue la suite à donner à la pétition que notre Société a adressée au Conseil fédéral il y a deux ans.

Trois de ses membres se sont rendus à Berne pour conférer avec M. le D^r Haller et M. le D^r Röthlisberg, fonctionnaires spécialement char-

gés de ce qui concerne la propriété intellectuelle.

Ils ont reçu le meilleur accueil de ces messieurs et ont pu se con-

vaincre que notre cause était en bonnes mains, malgré les délais apportés à la réalisation de nos vœux. Une commission extraparlementaire sera probablement convoquée en automne par le Conseil fédéral, et nous serons appelés à désigner un membre de cette commission pour représenter les intérêts de la photographie.

L'Ecole préparatoire de Zurich continue sa marche modeste, sous la

direction éclairée de M. le Dr Vogel.

Notre collègue et vice-président R. Ganz la visite régulièrement, et elle a été inspectée par notre comité in corpore, à la suite de sa séance du 27 janvier dernier. Nous avons pu nous assurer de la bonne tenue des divers locaux et de réels progrès dans les travaux des élèves. Il est fâcheux que le nombre de ces derniers ne soit pas plus considérable, car elle peut rendre de réels services aux jeunes gens qui désirent se vouer à la pratique de la photographie, et nous rendons de nouveau tous nos collègues attentits sur ce fait. L'Ecole n'a pas la prétention de leur tournir des ouvriers expérimentés, le temps de fréquentation étant trop court pour cela, mais elle peut au moins leur fournir des assistants connaissant déjà la partie technique de notre profession, les instruments et les produits chimiques employés, et par conséquent n'ayant pas tout à apprendre à leur entrée dans un atelier. Nous vous rappelons que l'avenir de cette institution dépend pour la plus grande part de l'appui que chacun de vous voudra bien lui préter.

Vous avez tous reçu, chers collègues, le projet de statuts revisés, et vous allez vous prononcer sur l'adoption de ce nouveau texte, dans lequel votre comité a introduit les modifications qui lui semblaient

rendues nécessaires par l'expérience.

Nous avons eu le plaisir de recevoir dans notre Société les nouveaux membres dont les noms suivent :

MM. L. Pricam, photographe, Genève. M. Maillard, négociant,

et nous leur souhaitons une cordiale bienvenue. A cette occasion, nous vous engageons tous, chers collègues, à chercher à amener dans le sein de notre Société tous les collègues qui n'en font point encore partie et qui pourraient augmenter son influence et concourir à sa prospérité.

Un changement s'est produit dans notre presse photographique. M. le Dr Demole, fondateur et directeur depuis bien des années de la Revue suisse de photographie, notre organe de langue française, s'est vu, par suite de ses occupations pressantes et nombreuses, forcé de

renoncer à la direction de ce journal.

Il a remis la suite de sa publication à MM. Corbaz & Cie, imprimeurs à Lausanne. M. le Dr Reiss, chef des travaux photographiques à l'Université de Lausanne, a bien voulu accepter la direction technique.

Il s'est assuré la collaboration de correspondants distingués de divers pays. Les articles seront rédigés soit en français, soit en allemand, et les illustrations seront nombreuses et soignées. Nous faisons des vœux pour la réussite de cette entreprise, qui contribuera certainement à l'instruction et à l'agrément de tous nos confrères, et nous n'oublierons pas d'adresser à notre collègue M. le Dr Demole les plus sincères remerciements pour les services qu'il a rendus à la photographie.

Notre organe de langue allemande, la *Photographische Correspondenz*, continue à être hautement apprécié par le plus grand nombre de nos

collègues, qui y puisent de précieuses instructions.

Nous ne pourrions sans ingratitude oublier de remercier M. L. Schrank de toute la peine qu'il se donne, afin de mettre à la disposition

du monde photographique le résultat de ses travaux et de sa grande

expérience.

Les Chambres fédérales discutent en ce moment les nouveaux tarifs douaniers, et les articles nécessaires à leur profession, que les photographes suisses sont obligés de se procurer à l'étranger, ne seront, hélas! pas plus que d'autres exempts d'augmentation dans les droits d'entrée. Espérons toutefois que ce ne sera que dans une mesure modérée, car les bénéfices qu'offre l'exercice de la photographie ne sont pas assez considérables pour supporter une trop forte aggravation de charges.

Tel est, en résumé, chers collègues, l'historique de la vie de notre Société pendant cette année; s'il ne renferme aucun fait bien important, il n'en constate pas moins la marche normale de notre Association, et nous le terminerons en formant les vœux les plus sincères pour sa prospérité en général, et celle de chacun de ses membres en particulier.

Au nom du Comité: A. Pricam, président.

2. Il n'y a pas lieu de donner lecture du précédent procès-verbal, qui a paru dans nos organes, *Photographische Correspondenz* et *Revue suisse de photographie*, dans les deux langues.

Le rapport annuel et le procès-verbal sont admis avec remerciements à MM. le président et le secrétaire.

3. M. Wicky, trésorier, présente le rapport financier.

Bilan au 1er mai 1902:

Sol	de	eı	ı c	aiss	se				Fr.	2770 31
Dépenses	•	•	•	٠	•	•	•	•	" <u>"</u>	1563 60
Recettes										

L'avoir de la Société comporte au 1er mai 1901 :

Solde au 1er mai 1902		•		•	Fr.	2770	31
Fonds de réserve	•	•	•	•	"	487	40
					Fr.	3257	71

L'avoir de la Société accuse donc

une augmentation de Fr. 297 62 sur l'exercice précédent.

Sur le rapport écrit des vérificateurs certifiant l'exactitude des écritures, les comptes sont admis à l'unanimité avec remerciements.

4. Les pouvoirs du bureau expirant au bout de 2 ans, celui-ci se retire et remet la présidence en mains du président d'âge, M. Bechstein. Sont désignés comme scrutateurs MM. le Dr Vogel et Revilliod.

Les élections ont lieu au scrutin secret. Sauf deux voix isolées, le comité est réélu à l'unanimité. En présence de ce vote de confiance, il accepte de fonctionner pour un nouvel exercice bisannuel.

5. Les membres nouveaux, dont les noms suivent, sont admis dans l'association. Ce sont :

MM. Ad. Taschner, photographe à Thoune, présenté par MM. Mægle et H. Linck.
Odermatt, photographe à Brunnen, MM. Schmid et Roth.
Delfino, photographe à Genève, MM. Philippe et Louis Pricam.
Chastelain, photographe à Lausanne, MM. de Greck et Potterat.
L. Chapallaz, photographe à Lausanne, MM. Vicky et Chiffelle.
Corbaz et Cie, Lausanne, MM. Ganz et Wicky.

6. M. le président donne la parole à notre hôte, M. Fr. Müller, photographe de la Cour à Munich, dont l'éloge n'est plus à faire. M. Müller fait une conférence sur "La platinotypie et le procédé au platine-sépia ". Il débute par un substantiel exposé de la théorie de la platinotypie, en s'appuyant principalement sur les travaux scientifiques de Hübl, dont il cite et recommande expressément, au cours de sa conférence, l'ouvrage sur "la platinotypie "Passant ensuite à la pratique du procédé, il examine les différents papiers bruts que l'on peut employer en l'espèce et leur manipulation, les sels de fer et les solutions développées.

Le conférencier expose qu'il y a quatre différentes manières de rendre le papier sensible, dont chacune a une influence fondamentale sur le résultat final, à savoir sur le platinotype définitif. Les voici :

- 1. Adjonction du sel de platine a la solution ferrique.
- 2. Emploi du sel de fer seul, puis adjonction du sel de platine pour le développement.
 - 3. Mélange de sel de platine, de sel de fer et d'oxalate de potasse.
- 4. Mélange du sel de platine, du sel de fer et de mercure pour obtenir des tons de sépia.

Il convient de vouer une attention particulière au deuxième procédé de sensibilisation indiqué plus haut et au développement ultérieur. Si l'on procède avec un soin méticuleux on obtient par ce moyen des résultats merveilleux, parties lumineuses d'une finesse et d'une pureté parfaites, fonds brillants et veloutés, durabilité considérable du papier sensibilisé et de la photographie. Le conférencier met ensuite en évidence les facteurs les plus importants pour obtenir des platinotypes à tons de sépia, et il recommande de faire des essais dans ce sens, en se conformant aux directions données. Mais il fait ressortir que, si ce procédé produit des tons agréables à l'œil, il ne donne pas pour cela des photographies artistiques, si le négatif ne répond pas à ce but ou s'il n'est pas traité d'une manière appropriée.

Un certain nombre de paysages et de portraits encadrés illustrent cette conférence. L'assemblée savait déjà l'admiration légitime que les œuvres de M. Müller avaient soulevé dans diverses expositions, et pourtant tous sont restés extrémement surpris de la magistrale beauté de ces originaux. De pareils résultats se passent des commentaires les plus louangeurs. De vifs applaudissements soulignent les remerciements que M. le président adresse à M. Müller.

7. La parole est à M. le D^r Reiss pour une communication sur "L'influence du bichlorure de mercure sur les plaques photographiques non fixées ". Ce très intéressant travail est illustré par la présentation de nombreux essais, et nous espérons que M. le D^r Reiss en fera le sujet d'un article dans la Revue 1.

M. le D^r Demole présente ensuite une préparation pour garnir le verso des plaques, aux fins d'éviter la production du halo.

Ces deux messieurs reçoivent les remerciements du président pour leurs communications.

8. M. R. Ganz rapporte sur l'exposition de photographies artistiques dans le palais fédéral. Notre Société a adressé au Conseil fédéral, à la fin de 1899, une pétition tendant à la revision de la loi sur les reproductions illégales de photographies. L'automne dernier notre président a adressé une demande à ce sujet au département fédéral de la justice. Il lui a été répondu que l'affaire était en bonne voie, que très probablement elle serait soumise aux Chambres fédérales déjà dans la session d'hiver 1902, et en tous cas en mars 1903 au plus tard, et qu'une délégation tirée de notre sein serait probablement appelée à en conférer préalablement avec le Conseil fédéral.

Il est donc de notre devoir de mettre en jeu tous les ressorts pour faire aboutir nos vœux et nos réclamations légitimes. Or ce but peut être atteint : 1° En faisant imprimer en allemand et en français notre pétition, et en la distribuant aux Chambres fédérales, de manière à ce que chacun des députés ait le temps de l'examiner avec soin. 2° Par une exposition organisée au Palais fédéral, c'est-à-dire en mettant sous les yeux des pères de la patrie une collection de photographies artistiques, pour égayer leurs délibérations. Cela servira à démontrer quels remarquables progrès la photographie a faits, depuis l'élaboration des lois actuellement en vigueur et du reste absolument insuffisantes, et cela prouvera la justesse de nos réclamations et la nécessité d'une revision.

Ce dernier procédé s'inspire du reste des démarches analogues de nos collègues allemands — Rechtsverband deutscher Photographen — dont le président est précisément notre hôte, M. Fr. Müller, photographe de la Cour à Munich. Voici le moyen que l'association précitée mit en œuvre pour faire une propagande active. Au printemps 1901,

Voir Revue suisse de photographie, 1901, nº 11, et 1902, nº 2.

elle organise, à l'occasion des délibérations qui avaient lieu à ce sujet au Reichstag à Berlin, une exposition de photographies artistiques au palais du Reichstag. Trente-cinq des photographes les plus éminents de l'Allemagne y firent des envois. M. P. Grundner, de Berlin, apprécie ainsi l'importance de cette manifestation dans le numéro de février de la *Phot. Correspondenz*: "Une exposition, telle qu'on la conçoit ordinairement, est destinée au public, qui apprécie et critique le résultat de l'habileté des exposants. Ce n'est point notre cas: ici, l'exposant s'efface; il n'y a plus qu'une exposition destinée à un cercle restreint, et dans laquelle les œuvres choisies cherchent avant tout à donner une idée aussi complète que possible des meilleures productions actuelles de notre art industriel. Nous cherchons ainsi à influencer le corps législatif, pour obtenir cette protection dont la photographie est encore privée, et qu'elle mérite amplement à notre avis. "

Or, ce sont les mêmes considérations qui ont été le point de départ de nos démarches. Il nous faut avant tout tenir compte du fait qu'à nos revendications s'opposent toutes espèces de préjugés traditionnels, et que leur antiquité ne rend pas plus vénérables. Aussi bien, il est nécessaire que nous mettions sous les yeux de nos représentants à Berne une série de photographies artistiques, qui sera le meilleure démonstration des progrès de l'art photographique en Suisse et de ce que nous produisons dans ce domaine.

Considérant l'importance de la matière, et vu que la Société n'a que cette dernière occasion d'en délibérer en corps, le président fait la proposition suivante : "L'assemblée générale, réunie à Neuchâtel, donne pleins pouvoirs à son comité pour procéder en la matière comme il le jugera expédient, elle lui accorde les crédits nécessaires, et l'autorise à s'adjoindre cas échéant deux ou trois membres pour mener à bien ce projet. "

A la demande du rapporteur, note hôte, M. Müller, nous donne des détails sur l'exposition de photographies artistiques au Reichstag en 1901, exposition dont la réussite a été de tous points remarquable, et il exprime l'espoir que les efforts de la Société des photographes suisses soient couronnés du même succès.

M. Priam félicite M. Müller des résultats obtenus, et il augure du reste très favorablement de notre projet d'exposition.

Au cas où la question de l'emplacement soulèverait des difficultés au Palais fédéral, M. Kölla propose d'organiser l'exposition au Musée.

Mais le comité estime qu'il ne peut être question que du Palais fédéral, et que le projet n'est exécutable que dans ces conditions-là.

A l'unanimité on décide de donner suite à la proposition du comité.

9. On passe ensuite à la revision des statuts. M. H. Linck annonce que le comité a complètement refondu les statuts et les a adaptés aux besoins du temps présent et à l'état actuel de la photographie. Chaque membre a reçu le texte allemand et français des nouveaux statuts et a pu en prendre connaissance. M. le président demande si l'assemblée

désire discuter le nouveau projet par paragraphes. Personne ne demandant la parole, M. J. Kölla, de Berne, propose que les statuts, sous leur forme nouvelle et remarquable de précision, soient acceptés en bloc. L'assemblée les admet à l'unanimité sans modification aucune. Des remerciements sont votés au bureau pour la peine qu'il a prise.

STATUTS

I. But de la Société.

ART. 1^{er}. — La Société des Photographes suisses forme une association pour la défense et le développement des intérêts professionnels ainsi que des liens de confraternité entre ses membres.

Art. 2. – La Société cherche à atteindre ce but par les moyens suivants :

- a) En tenant chaque année des assemblées générales qui ont lieu lieu dans la règle en mai, cependant au plus tard dans la première quinzaine de juin. Dans ces assemblées, sont organisées des conférences et on y discute les questions ayant trait à l'art photographique. On y joint une exposition facultative pour laquelle il n'est pas décerné de récompenses.
- b) En organisant des expositions publiques.
- c) En nouant des relations avec les sociétés similaires et les corporations poursuivant le même but que la Société.

II. Organes de la Société.

ART. 3. - Les organes de la Société sont :

- a) L'Assemblée générale.
- b) Le Comité.
- c) Les Reviseurs des comptes.

Art. 4. – L'assemblée générale est convoquée par le Comité au moins deux semaines avant la date de la réunion.

Cette convocation a lieu par circulaires contenant l'ordre du jour. Le Comité peut, dans les cas urgents, convoquer une assemblée générale extraordinaire, et doit le faire si le tiers des membres en fait la demande écrite.

Les membres qui désirent faire des propositions à une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire doivent les adresser par écrit au Comité au moins quatre semaines avant le jour de la séance, pour pouvoir être approuvées et mises à l'ordre du jour.

Le Comité doit prévenir assez à temps les membres de la Société,

du moment de l'assemblée.

ART. 5. – Le Comité est composé de 5 membres : Président, vice-

président, secrétaire, trésorier, adjoint.

Le président et les membres du Comité sont nommés par l'assemblée générale pour une durée de deux ans et sont rééligibles. Les autres charges sont réparties par le Comité lui-même.

ART. 6. — L'assemblée générale nomme deux vérificateurs des comptes pour la durée d'une année. Ceux-ci doivent examiner les comptes et adresser un rapport écrit à l'assemblée générale.

Le trésorier doit boucler les comptes à la fin de l'année et les re-

mettre aux vérificateurs au plus tard jusqu'à fin mars.

III. Des Membres.

ART. 7. — Chaque photographe professionnel, amateur ou ami de la photographie ou des branches similaires, jouissant d'une bonne réputation et de ses droits civiques, peut être admis au sein de la Société.

Pour être admis, il faut adresser une demande écrite au président et être présenté par deux membres dont l'un au moins doit être photographe professionnel. Le Comité statue sur l'admission.

Art. 8. — Les membres démissionnaires doivent annoncer leur démission par écrit au président et acquitter le montant de leur coti-

sation pour l'année en cours.

Ceux des membres qui ne satisfont pas aux devoirs imposes par la Société, notamment en ne payant pas leur cotisation, qui agissent contre les intérêts de la Société ou la considération de la profession, peuvent, sur la proposition du Comité, être radiés par l'assemblée générale. La démission ou radiation entraîne, pour la personne à laquelle elle se rapporte, la perte de tout droit à l'actif de la Société.

ART. 9. — La Société peut, sur la proposition du Comité, nommer membres d'honneur des personnes qui se sont distinguées par des travaux pour la Société ou pour l'art photographique en général.

ART. 10. — La finance d'entrée est de 5 francs et la cotisation annuelle de 10 fr., soit 16 fr. y compris le journal de la Société.

Le montant des cotisations est pris chaque année contre rembour-

sement postal, après le Nouvel-An, par le caissier.

ART. II. — Dans les votes, la majorité absolue des membres présents décide. Le vote a lieu au scrutin secret et l'assemblée nomme chaque fois deux scrutateurs.

IV. Revision des statuts et Dissolution.

- ART. 12. Toute revision de statuts doit être décidée par l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire. La majorité des deux tiers des membres présents est nécessaire pour que ces modifications soient valables.
- ART. 13. La dissolution de la Société ne peut être décidée dans une assemblée générale que sur la décision des trois quarts des membres présents.
- ART. 14. L'assemblée qui a décidé la dissolution doit en même temps prendre des décisions pour l'emploi de l'actif de la Société, des archives, etc.
- 10. M. le Dr Vogel rapporte sur l'école préparatoire pour apprentis photographes, à Zurich. La sixième année scolaire s'est ouverte cette année-ci à la fin du mois d'avril. Malheureusement la fréquentation est faible, mais il faut espérer que l'on témoignera plus d'intérêt à cette utile institution, et que les frais importants qu'elle occasionne à la ville seront compensés par une fréquentation plus intense. Les travaux que l'école a exposés dans son dernier exercice prouvent que les élèves sont mis au courant des procédés les plus importants de la technique photographique. M. Ganz déplore, lui aussi, l'état de choses actuel, et il lit une lettre du directeur qui fait entrevoir la fermeture de l'école,

si la fréquentation ne s'élève pas. M. Pricam espère que la crise ne sera que passagère. M. O. Rietmann estime qu'il faudrait faire plus de réclame pour l'école; mais M. Ganz prouve, documents en mains, que la réclame a été faite sur une grande échelle.

- 11. M. Meiner a préparé un projet d'examens professionnels pour apprentis. Prennent part à la discussion très nourrie les membres suivants: MM. Wolfsgruber, Kölla, Rietmann contre, MM. Linck, Bechstein, Dr Reiss et Ganz pour le projet. MM. Ganz et Brunner proposent que le projet de règlement soit préalablement soumis à une commission: cette proposition est adoptée à quelques voix de majorité.
- 12. Sont proposés comme lieu de réunion pour la prochaiue assemblée générale : Lugano, Davos, Ragatz et Interlaken. C'est Interlaken qui est désigné.

Il est pris acte de la fondation de la Société des employés photographes à Genève. Egalement d'une lettre du Zürcher Mitarbeiterverein, priant la Société des photographes suisses de stimuler la fondation d'associations coopératives dans d'autres villes, pour leur permettre de créer des institutions fort utiles et réclamées depuis longtemps, telles que caisses d'assurance contre la maladie, en cas de chômage, etc.

L'exposition a reçu les envois de MM. Fr. Müller (Munich), Meiner (Zurich), Monbaron, Chiffelle (Neuchâtel), Pricam fils et Hauser (Genève), J. Kölla (Thoune), Chapallaz (Lausanne). La maison Corbaz et Cie, à Lausanne, a mis à la disposition des membres présents un grand nombre d'exemplaires de la Revue photographique suisse. De même les éditeurs de la Photographische Kunst, à Munich.

Des dépêches et de lettres nous sont parvenues de MM. Hirsbrunner (Lucerne), Philippe Linck (Zurich), H. Rebmann (Chaux-de-Fonds), Hoffmann (Thoune) et Sigrist-Herder (Davos). Tous expriment leurs regrets de n'avoir pas pu prendre part à la séance.

A la collation, MM. Chiffelle et Monbaron expriment le plaisir qu'ils ont à recevoir dans leurs murs un nombre si respectable de collègues. M. Pricam porte spécialement la santé de notre hôte M. Müller, qui a souvent fonctionné comme membre de jurys en Suisse, et qui nous a déjà fait l'honneur d'être des nôtres.

Dans le courant de l'après-midi, visite au Musée des Beaux-Arts.

Le banquet du soir réunit de nouveau tous les participants à l'Hôtel-du Soleil. M. J. Kölla fonctionne comme major de table, jusque fort avant dans la nuit. Le lendemain, conformément au programme, départ en train pour Boudry, et de là, en deux neures de marche, au Champ-du-Moulin, où le dîner est préparé à l'Hôtel de la Truite. M. Ganz, dans un discours bilingue fort réussi, célèbre l'harmonie qui règne dans notre Société. M. Wolfsgruber tresse une couronne aux dames présentes ou retenues à la maison, et les heures s'envolent sous la charmante direction du major de table, M. Pricam fils.

Il ne nous reste qu'à nous acquitter, au nom de nos collègues, d'un

agréable devoir. Tous nos remerciements aux infatigables organisateurs de cette agréable réunion, MM. Monbaron et Chiffelle, pour la façon aimable et distinguée dont ils se sont acquittés de leur tâche.

> Au nom de la Société des photographes suisses : Le Secrétaire, HERMANN LINCK.

Winterthour, mai 1902.

Liste des Membres de la Société des Photographes suisses.

Comité:

MM. Pricam, E., président, Genève. Ganz, R., vice-président, Zurich. Linck, Hermann, secrétaire, Winterthour. Wicky, A., caissier, Berne. Meiner, J., adjoint, Zurich.

M. Pricam, E., président honoraire, Genève.

MM. Arlaud (maison Lacombe-Arlaud), photographe, Genève.

Bechstein, L., photographe, Berthoud. Blochwitz, M., commerce d'articles photographiques, Dresde. Bosshardt, F., photographe, Lenzbourg.

Brunner, J., Institut phototypique, Zurich.

Buss, O., Dr, Rueschlikon-Zurich.

Buttikofer, F., photographe, Berne. Chapallaz, L., commerce d'articles photographiques, Lausanne. Charnaux, G., de la maison Charnaux frères, photographe, Genève.

Chastellain, photographe, Lausanne. Chiffelle, E., photographe, Neuchâtel. Corbaz & Cie, Lausanne.

Delfino, photographe, Genève.

Demole, Dr, photographe-chimiste, Genève.

Deppeler, J., photographe, Soleure. Does, P., photographe, Soleure. Ebner, G., photographe, Wetzikon.

Ebinger, photographe, de la maison Schlach & Ebinger, St-Gall. Engel-Feitknecht & Cie, matériel photographique, Bienne.

Fetzer, photographe, Ragatz.

Frey, Auguste, de la maison Frey & Cie, commerce d'articles photographiques, Aarau.

Gabler, photographe, Interlaken. Gartheis, E., photographe, Le Locle.

M^{me} Gossauer, photographe, Rapperswyl.

MM. Götz, photographe, Lucerne.

Grabowsky, photographe, Lucerne. Greck (de), R., photographe, Lausanne. Guler, R., père, photographe, Zurich.

Gysi, O., photographe, Aarau. Haake, Théod., de la maison Haake & Albers, commerce d'articles photographiques, Francfort a. M.

Haupt-Spinner, fabrique de châssis, Zurich.

Hauser, E., photographe, Vevey.

Hausammann, photographe, Appenzell.

MM. Hirt, Hans, photographe, Zurich.

Hirsbrunner, photographe, Lucerne.

Hoffmann, fabrique de cartonnage, Thoune.

D'Illin-Jacom, photographe, Genève.

Jaccard, A., photographe, Lausanne. Jäggli, H., photographe, Winterthour.

Jehle, Aug., photographe, Bâle.

Jeuch, Bureau topographique fédéral, Berne.

Jucker, E., photographe, Hérisau. Jullien, L., photographe, Genève.

Kleffel, L., commerce d'articles photographiques, Berlin W 35.

Kling-Jenny, photographe, Bâle. Kölla, Albert, maison Kölla frères, photographe, Thoune. Kölla, Jean, maison Kölla frères, photographe, Berne.

M^{me} Koch, E., photographe, Schaffhouse.

MM. Kohl, R., photographe, La Chaux-de-Fonds.

Kopp, R., photographe, Reinach. Kunz, Louis, photographe, Nyon. Lacroix, J., photographe, Genève. Lang, Charles, photographe, Coire.

Lienhardt & Salzborn, photographes, Coire.

Link, Phil., photographe, de la maison Ph. & E. Link, Zurich. Lumière, Aug., fabrique de plaques photographiques, Monplaisir-

Makeff, F.-M., photographe, Le Locle.

Maurer, A., de la maison Greiser et Maurer, Zurich.

Mauser, E., photographe, Appenzell.

Mehlkorn, H., photographe, La Chaux-de-Fonds. Metzner, L., photographe, La Chaux-de-Fonds.

Meier von Tobel, photographe, Zurich.

Meyer, G., de la maison Georges Meyer & Kienast, commerce d'articles photographiques, Zurich.

Mægle, J., photographe, Thoune.

Minner, L., photographe, Genève (Fuslin Rigaud).

Monbaron, Auguste, photographe, Neuchâtel. Moser, G., photographe, La Chaux-de-Fonds.

Muller, Fr., photographe, Buchs. Muller, J., photographe, Uster. Maire, A., photographe, Bienne. Næf-Hort, photographe, Zofingue. Ochs, J.-W., photographe, Bâle. Odermatt, photographe, Brunnen.

Perron, fabrique de plaques, Mâcon (France).

Pfann, C., commerce d'articles photographiques, Zurich.

Pfenninger, O., photographe, Brighton.

Pfister & Meyer, peintres-décorateurs, Richterswyl.

Philippe, Jules, commerce d'articles photographiques, Genève. Pompeati, photographe, de la maison Pompeati & Meyer, St-Gall.

Potterat, E., photographe, Montreux.

Rauser, G., commerce d'articles photographiques, Genève.

Rebmann, C., photographe, Vevey.

Rebmann, photographe, La Chaux-de-Fonds.

Reiss, Dr, Université, Lausanne. Reisch, C., photographe, Davos-Platz. Revilliod, J.-F., photographe, Nyon.

MM. Reymond, A., photographe, Le Brassus.

Rieckel, Henry, fils, amateur, La Chaux-de-Fonds.

Rietmann, O., photographe, St-Gall. Ringgenberg, R., photographe, Zofingue.

Roth, de la maison Engel-Feitknecht, Twann.

Ruf, C., photographe, Bâle.

Ruhé, C., photographe, Langenthal.

Rychner, commerce d'articles photographiques, Genève.

Schmid, G., de la maison Siegwart, Schweizerhall.

Schmid, W., photographe, de la maison Zipser & Schmid, Baden.

Schmocker, photographe, Interlaken.

Schæni, H., photographe, La_Chaux-de-Fonds.

Schrader, W., photographe, Zurich. Schricker, H., photographe, Bienne.

Schuppli, peintre-décorateur, de la maison Spychiger & Schuppli, Aarau.

Sandoz, de la maison Sandoz & Poyet, Genève.

Seiler, A., photographe, Liestal. Siegwart, Ed., commerce d'articles photographiques, Schweizerhall.

Sigrist-Herder, photographe, Davos-Platz.

Smith, J.-H., Dr, fabrique de plaques, Wollishofen-Zurich.

Stalder, C., photographe, Brugg.

Studer, J.-J., photographe, Weinfelden.

Suter, E., fabrique d'instruments d'optique, Bâle.

Synnberg, photographe, Lucerne.

Taschner, Ad., photographe, Thoune.

Thévoz & Cie, photographes, Genève. Thænnessen, directeur de la Société par actions Photos, Wädens-

Tschopp, Herm., photographe, Wyl.

Vogel, Otto, D^r, Zurich. Vollenweider, E., photographe, Berne. Vollenweider, M., photographe, Alger (Afrique).

Wegmann, photographe, Romanshorn. Welti, Oswald, photographe, Lausanne.

Wehrli, B., de la maison Wehrli frères, photographes, Kirchberg.

Wiesendanger, F., photographe, Wetzikon.

Wild, Félix, Institut artistique Orell-Füssli, Zurich.

Wolfsgruber, G., photographe, Aarau.

Zehnder, F., Dr, amateur, Laufen.

M^{me} Zipser, P, photographe, de la maison Zipser & Schmid, Baden.

Berner photographische Gesellschaft.

Vor drei Monaten hat diese Gesellschaft unter ihren Mitgliedern einen Wettbewert arrangirt für eine Bromsilber-Vergrösserung eines landschaftlichen Stimmungsbildes. Die Beteiligung war eine sehr erfreuliche und die Jury, bestehend aus den Herren Adolf Gurtner F. Dachselt, Prof. an der Kunstschule, und Photograph Deppeler, hat die eingegangenen Arbeiten einer gewissenhaften und sachlichen Prüfung unterzogen. In der Sitzung vom 27. Mai erfolgte nach vorangegangenem lehrreichem Vortrag des Herrn Prof. Dachselt über

- "Künstlerisches Sehen " und eingehender Kritik jedes einzelnen Bildes, die Bekanntgabe des Urteils der Jury. Es wurden folgende Mitglieder mit Diplomen bedacht:
 - 1. Herr Jules Martin (Motto: A. B. C. D.).
 - 2. " Jacques Lips (Motto: Stille Wasser).
 - 3. " Maurice Dubied (Motto: Vita brevis ars longa).
 - 4. " Dir V. Haldimann (Motto: Einsam).

Ermuntert durch den unerwarteten Erfolg dieses Wettbewerbes, hat die Gesellschat beschlossen, pro Oktober 1902 eine neue Konkurrenz zu eröffnen, über deren Erfolg wir zu gegebener Zeit referieren werden.



Zu unserer farbigen Illustration.

Das unserer heutigen Nummer mitgegebene farbige Porträt ist eine autotypische Aetzung nach einer Naturaufnahme, die nach dem Verfahren von Prof. Dr. A. Miethe in Charlottenburg hergestellt worden ist. Zur Herstellung wurde ein von genanntem Herrn konstruierter höchst einfacher Reiseapparat benutzt (Fabrikant W. Bermpohl, Kamera-Tischlerei, Berlin N., Pflugstrasse 6), der mit einem Voigtländer Porträtanastigmat vom 16 cm. Brennweite ausgerüstet war. Die Aufnahme fand mit den drei Farbenfiltern nach einander statt, und zwar wurde zur Aufnahme eine von Prof. Miethe hergestellte, von Otto Perutz in München unter dem Namen "Perchromoplatte " im Handel erhältliche panchromatische Platte von hoher Gesamtempfindlichkeit benutzt. Die Expositionszeiten betrugen mit mittlerer Oeffnung des Objektivs im ganzen ca. 7 Sekunden. Die Aufnahmen wurden auf demselben Plattenstreifen im Format 9: 24 hergestellt und dann für die autotypische Reproduktion vergrössert. Nach dem gleichen Verfahren wurden von demselben Autor im Verlauf des letzten Jahres Hunderte von Aufnahmen nach der Natur hergestellt, die entweder mit einem eigenartig konstruierten Chromoskop (Fabrikant W. Bermpohl, Kamera-Tischlerei N., Pflugstr. Berlin 6) als Diapositive zur farbigen Betrachtung gelangen oder mittels eines Projektionsapparates auf einen Schirm farbig projiziert werden können. Besonders diese farbige Projektion bei elektrischem Licht auf einer Bildfläche von ca. 2 Quadratmeter Grösse ist ausserordentlich prächtig. Die Teilbilder können mit Hilfe irgend eines graphischen Verfahrens reproduziert werden. Am besten eignet sich hierzu der Lichtdruck, und die mit Hilfe des Lichtdrucks hergestellten Platten ergeben ohne jede Retouche eine ausserordentlich schöne und farbenprächtige Wiedergabe. Besonders die Herstellung landschaftlicher Stimmungsbilder, Sonnenuntergänge, etc. etc. giebt vorzügliche Resultate.

Der kleine Apparat eignet sich bei seiner Handlichkeit auch zur Herstellung von Teilbildern für farbige Postkarten und dergleichen nach der Natur und wird bereits vielfach angewendet.